

**Commune
de
Rossenges**

Rossenges, le 10 mai 2026

Au Conseil général de Rossenges
de et à
1513 Rossenges

Préavis municipal N° 01-2025

Comptes 2025 / bilan 2025

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La situation financière de la Commune reste saine puisque les comptes 2025 sont bouclés avec un excédent de revenus de Fr. 7'197.59 alors que le budget prévoyait un excédent de revenus de Fr. 950.-

Les rentrées fiscales sont régulièrement sujettes à variations entre les prévisions budgétaires et des comptes. Les variations de recettes fiscales sont atténuées par le système de péréquation intercommunale qui vise à réduire les disparités de richesses ou de charges entre les communes vaudoises.

En 2025 la Municipalité a tenu 12 séances ordinaires ; les municipaux ont participé à 31 séances de représentation intercommunale et régionale. Il y a eu 23 séances pour les activités internes de la Commune et les municipaux ont suivi des formations en cybersécurité et en gestion de crise. Les frais pour l'administration générale sont corrélés à l'activité des Autorités communales.

La Municipalité octroie des petits montants à titre de soutiens financiers à diverses associations ou institutions régionales qui offrent des services qui peuvent concerner nos citoyens, ceci à titre de donations. La règle est généralement de faire un don à hauteur d'environ 1.-/habitant.

Pour le prêt contracté lors de la création du réseau de distribution d'eau et de défense incendie, la Commune bénéficie toujours d'un taux d'intérêt très intéressant à 0.25% (échéance le 14.9.2026). Nous amortissons Fr. 10'000.- sur le réseau d'eau (71000.3300.00) et Fr. 10'000.- sur la défense incendie (15000.3300.00). Pour équilibrer le compte de l'approvisionnement en eau, nous devons prélever Fr 6'324.42 (71000.4510.00).

Au bilan, nous avons créé sous rubrique 2930.00 une réserve à hauteur de Fr. 100'000 pour le préfinancement des travaux de rénovation du Collège.

A l'avenir, il est cependant recommandé que la gestion financière de la Commune reste prudente puisque les charges des diverses associations intercommunales et autres charges obligatoires ont tendance à augmenter années après années et que la marge d'investissement pour les communes vaudoises a tendance à s'amenuiser.

Conclusion

Au vu des informations qui précèdent, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Rossenges, dans sa séance du 8 juin,

- vu le préavis municipal N° 01-2026,
- ouï le rapport de la commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

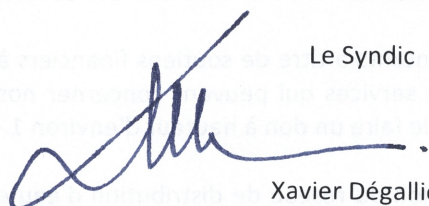
décide

- **d'accepter** les comptes 2025 tels que présentés
- **d'accepter** le bilan au 31.12.2025 tel que présenté
- et d'en donner décharge à la Municipalité pour sa gestion financière de l'année 2025 ainsi qu'à la Commission de gestion.

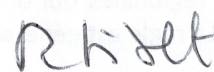
Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire



Xavier Dégallier



Marlène Muriset

